

Filtres à huile (sauf professionnels)

Huile de vidange moteur (sauf professionnels)

Déchets dangereux des ménages (DDM)

Acides, bases, peintures, colles, cartouches d'encre, phytosanitaires, batteries carburants, aérosols, solvants, durcisseurs, médicaments, radiographies

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (aiguilles diabètes)

Déchets Electriques et Electroniques (DEEE)

(convention avec éco organisme Ecosystèmes)

Dans les papiers : les écrans (TV, minitel...) et les petits appareils électriques (fers à repasser, radios, unités centrales d'ordinateurs, calculatrices, perceuses, imprimantes...)

Déposé au sol : réfrigérateurs, congélateurs, laves linge, fours à micro ondes, radiateurs,

Ne sont pas acceptés : L'amiante, les extincteurs et les bouteilles de gaz, l'huile de friture, les déchets radioactifs

LES ORDURES MENAGERES SONT A DEPOSER DANS LES BACS GRIS ET DANS DES SACS !

Aucune récupération n'est autorisée à la déchèterie.

ARDES COMMUNAUTE

4, place Jean Garnier - 63420 Ardes-sur-Couze

ardes.communaute@wanadoo.fr

☎ 04 73 71 80 39 - Fax : 04 73 71 85 70

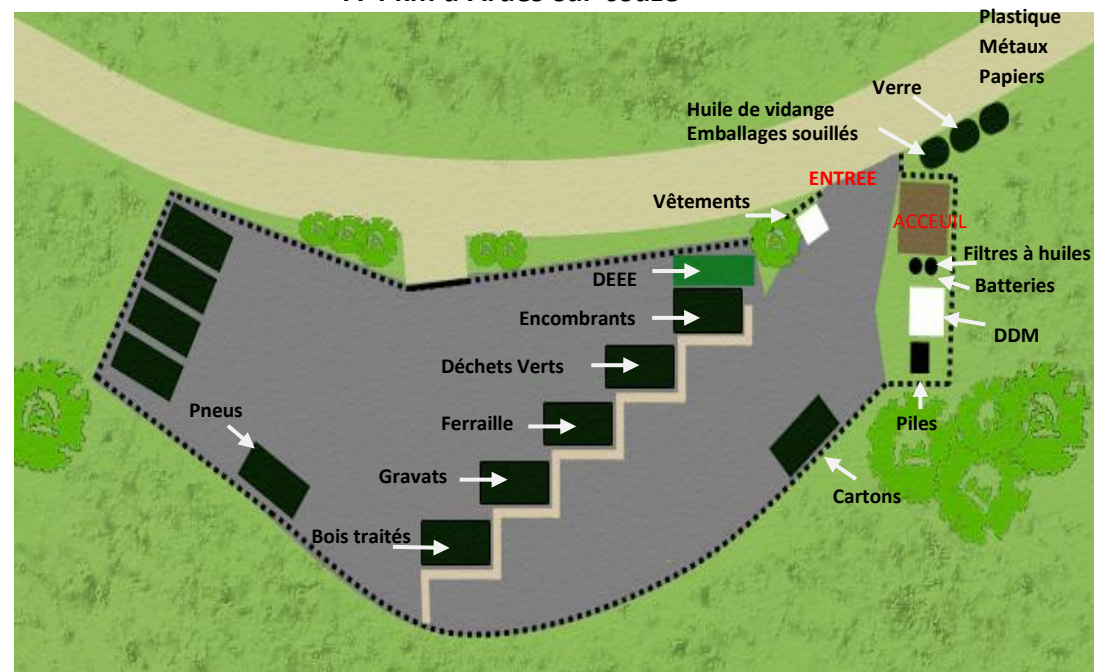
www.ardescommunaute.fr



Déchèterie intercommunale de Planove

Route d'Anzat-le-luguet

À 4 km d'Ardes-sur-couze



Horaires d'ouverture de la déchèterie intercommunale de Planove:

Lundi, Mercredi, Samedi de 14h à 17h

N'hésitez pas à demander conseil au gardien de la déchèterie

**Accès réservé aux habitants d'Ardes Communauté.
Les professionnels travaillant sur le territoire d'Ardes Communauté sont tolérés.**

Bois traité

Bois peint ou teinté, meubles, panneaux de particules, poutres (toutes longueurs admises et diamètres inférieurs à 70 cm) petites charnières ferrailles autorisées

Ne pas mettre de portes et de fenêtres vitrées, ni de miroirs

Ne pas mettre de bois traité autoclave : meubles de jardin, mobiliers urbain,

Déchets vert



Pelouse, tailles de haie, branches, palettes, cendres, cagettes, planches, Rondin de bois de 10 cm de diamètre maximum

Ne pas mettre de plastique ou de bois peint

Gravats



Parpaings, sacs ciment sans les sacs, pierres, graviers, briques, tuiles.

Ne pas mettre de ferraille, de plâtre, de terre

Métaux



Objets en métal ou objets en majorité en métal

Ne pas mettre les pots de peinture ou ce qui a contenu de l'huile

Cartons



Les cartons doivent être pliés (vidés des plastiques et du polystyrène)

Ne pas mettre les papiers, le plastique et le polystyrène

Lampes, ampoules et tubes usagés (convention avec éco organisme Recylum)

Ne pas mettre les ampoules à filament

Encombrants



Matelas, sommiers, canapés, bâches (non agricole), films et sacs plastique, polystyrènes, plaques de plâtre avec polystyrène, vaisselles, moquettes, linoléum, tapis, tuyaux d'arrosage, plastiques « mou », tissus sales (huile, terre), miroirs, fenêtres vitrées, portes vitrées, papiers peint...

Ne pas mettre les objets qui peuvent être déposés dans les autres bennes pour être valorisés

Pneus (sauf professionnels) (convention avec éco organisme Aliapur)

Les pneus doivent être démontés (sans jante)

Les pneus collectés devront être non souillés (huile, peinture) et exempts de tous corps étranger (gravats, métaux, terre)

Les pneus : peuvent aussi être laissés chez les revendeurs lors de la pose de pneus neufs.

Ne pas mettre de pneus poids lourds, de pneus agraires, de pneus d'ensilage, de pneus de génie civil, de pneus provenant de professionnels

Vêtements :

(convention avec entreprise à but socio économique : Le Relais)

Textiles, Linges et Chaussures

Petite maroquinerie (ceintures, sacs à mains, ...)

Peluche

Conditionner les dons, secs (et si possible propre), dans des sacs bien fermés de 50 litres maximum

Ne pas mettre de VRAC !

Piles et accumulateurs (convention avec éco organisme Corepile)

Emballages souillés vides

Bidons ayant contenu de l'huile de vidange, huile

Verre : Bouteilles, pots et bocaux en verre **Ne pas mettre de terre cuite**